



7852 - Est-ce que la femme en période de menstruation doit observer le jeûne?

question

Question : La femme qui voit ses règles doit-elle rompre le jeûne de Ramadan pour rattraper plus tard le jeûne des jours ratés ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le jeûne de la femme en période de menstruation est invalide. Il ne lui est même pas permis de le faire. Si elle voit ses règles au cours du jeûne, elle doit y mettre fin et rattraper les jours non jeûnés, une fois sa propreté recouvrée.